Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le
ID : 001-210100780-20240926-DE_055_2024-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 55-2024

Nombres de conseillers :	**18**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**18**	Le 26 septembre
Présents :	**12**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**14**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Patricia ALTHERR –– Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY Corentin RINALDI —— Yoann FURNON - Françoise SUDAN – Martial MEDA – Sandrine SHAW – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Nolwenn SUDAN -

Absents ayant donné procuration : Cyrielle CHAMOT (procuration à Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Xavier MAIRE (procuration à Michel PETER).

Absents : Nicolas JAN - Marie-Julie SENEZE - Cédric HERNALSTEENS – Jocelyne BLAZER

Secrétaires de séance : Michel PETER – Françoise SUDAN

Délibération n°55-2024 : désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 dudit code, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

A l'unanimité, Michel PETER et Françoise SUDAN sont nommés secrétaires de séance.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus »

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 26 septembre 2024

Le Maire,

Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE * DEPARTEMENT DE L'AIN *

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :